



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 5 décembre 2019**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mmes	Ania Schwab	présidente
		Line Müller	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Marc Jaquet, Daniel Jauch, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Corinne Ménétreay	vice-présidente
		Sylvie Barbat, Paola Sanz Velasco,	conseillères municipales
	M.	Jean-François Jordan	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. État d'avancement de la construction de la nouvelle école par le consortium MUE-Architech
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Demande de naturalisation genevoise
6. Divers.

La Présidente ouvre la séance de ce dernier Conseil municipal de l'année 2019 à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

1. État d'avancement de la construction de la nouvelle école par le consortium MUE-Architech

La Présidente accueille Frank Herbert et Julio Lopez et donne la parole au **Maire**, qui souhaite la bienvenue aux représentants du consortium MUE-Architech. Il rappelle qu'il était convenu de recevoir les mandataires tous les deux ou trois mois, afin que le Conseil municipal soit régulièrement informé de l'évolution des travaux et des coûts de la nouvelle école.

Cécilia Hauser rejoint la séance.

Frank Herbert remercie le Conseil municipal d'avoir invité les représentants du consortium et montre des clichés de l'état actuel du chantier. Conformément au planning, le sous-sol est finalisé. Le bétonnage des murs du rez-de-chaussée et les remblayages autour du bâtiment sont en cours et seront achevés d'ici la fin de l'année. Le crédit de construction est respecté. Il rappelle le montant voté (13,8 millions de francs) et articule le coût probable, qui est de 13,4 millions TTC à ce jour. Tout va bien, se réjouit-il en remerciant l'ensemble des collaborateurs qui travaillent sur ce dossier.

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **Frank Herbert** indique que 70 % des soumissions sont rentrées. Lors du prochain Conseil municipal, celles-ci devraient atteindre 80 à 85 %. **Julio Lopez** détaille brièvement les lots dont il est question. Ces lots sont assez bien maîtrisés, ajoute **Frank Herbert**, ce qui diminue les risques de mauvaises surprises sur les coûts.

Marc Jaquet a été récemment interpellé par rapport au choix de l'installation de cylindres sur les portes, et non d'un système à cartes. **Coranda Pierrehumbert** et **le Maire** indiquent qu'il a été décidé d'installer un système de gestion électronique des clés. **Julio Lopez** précise que les mandataires sont en train d'étudier les différents systèmes afin de déterminer la meilleure méthode pour cette école ; mais il ne s'agira pas de cylindres mécaniques.

Amandine Mayer-Sommer souligne l'importance de veiller à ce que les aménagements intérieurs soient adaptés à leur utilisation (armoires de l'économat, par exemple). **Frank Herbert** confirme que les architectes respectent très attentivement toutes les fiches du DIP.

Sur une question d'**Enrico Castelli** par rapport aux différentiels sur les coûts de construction, **Frank Herbert** indique que les mandataires travaillent sur l'optimisation sans négliger la qualité. **Le Maire** relève que le crédit de construction est respecté (hors crédit d'étude et crédit lié au concours). De plus, le poste « divers et imprévus » est intact (de l'ordre de Fr. 500'000.- à Fr. 600'000.-). Les coûts sont, à ce jour, inférieurs d'environ 1 million par rapport aux prévisions. Il souligne la grande qualité de tous les travaux ; ce projet est réalisé par des équipes de professionnels qui tiennent bien la route, tant celles de terrain que les mandataires, et le gros œuvre a donné entière satisfaction. C'est une belle école qui est en train d'émerger, conclut-il en remerciant les mandataires pour leur travail et leur accompagnement.

Coranda Pierrehumbert s'enquiert des étapes principales à venir. Les échafaudages seront montés à partir de la semaine 52 (fin 2019), indique **Etienne Murisier**. Le gros œuvre se poursuivra jusqu'à fin juin 2020, poursuit **Frank Herbert**. Après le bétonnage de la dalle toiture, les préfabriqués seront posés sur les façades. Une partie des aménagements extérieurs devrait être réalisée durant l'été 2020, afin de profiter de la fermeture de l'école. Il présentera un

planning un peu plus détaillé des étapes suivantes lors de la prochaine présentation au Conseil municipal.

Concernant le système de gestion des clés, **Yannick Dupraz** regrette à titre personnel la dépendance électronique, alors que le métal est tellement plus fiable. Il aimerait que soit reposée la question des cylindres électroniques en évoquant les problématiques liées aux pannes de courant.

Coranda Pierrehumbert souligne la véritable complexité que représente la gestion des accès des bâtiments communaux et de la salle communale, de la distribution en passant par les frais engendrés par les pertes ou non-restitutions de clés, qui nécessitent à chaque fois le remplacement du cylindre. La gestion des accès de la nouvelle école pourra être très pointue. La solution des clés physiques est très compliquée et pas forcément plus fiable.

José Burgos s'annonce preneur dans le cas où la commune décidait de mettre en place un système de clés électroniques au CSR (Centre sportif de Rouelbeau).

Julio Lopez relève qu'il y a quelques années, ces systèmes étaient très complexes. Les progrès sont réels, aujourd'hui. Les mandataires cherchent la solution la plus simple et la moins contraignante possible, afin que celle-ci s'adapte le mieux aux besoins de la commune. Cette question sera prochainement évoquée lors d'une séance avec le maître de l'ouvrage.

Enrico Castelli indique que les enfants sont ravis de la pose de plaques en plexiglas de différente hauteur qui leur permettent de suivre le chantier. C'était une excellente idée. Et les parents dont les enfants sont dans la salle des sociétés, au-dessus de la salle de gym, sont satisfaits des aménagements qui ont été proposés, ajoute **le Maire**.

Plus personne n'ayant de question, Frank Herbert et Julio Lopez quittent la séance.

Le Maire propose 5 min de suspension.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Ania Schwab** demande une 1^{re} correction, en page 9, point 6, lettre d) :
 - ➔ « Des activités ludiques sur le thème des 5 sens leur ont été proposées, avant ~~une bonne fondue~~ **de déguster de bonnes lasagnes** aux Bains des Pâquis. »
- **Coranda Pierrehumbert** demande une 2^e correction, page 10, point 7, lettre b) :
 - ➔ « **Coranda Pierrehumbert indique que la fanfare fêtera son 50^{ème} anniversaire en 2020, mais François Mégevand complètera cette information à son retour** ~~n'a rien à signaler qui ne puisse attendre le retour de François Mégevand.~~ »

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Décisions de l'ACG sujettes à opposition des Conseils municipaux

La Présidente indique que le droit de recours relatif à la décision de l'AG de l'ACG du 20.11.2020 d'octroyer une subvention d'investissement exceptionnelle de Fr. 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie tombe avant le prochain Conseil municipal. En cas de recours, il faudrait convoquer une séance

extraordinaire, comme communiqué par e-mail par Michel Vazquez. Cette demande doit être formulée par écrit par au moins un quart des membres du Conseil municipal.

Sur une question de **Christophe Berthelet, le Maire** ajoute qu'une éventuelle opposition doit être signifiée. **Coranda Pierrehumbert** précise, sur une question de **José Burgos**, que le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie était plus élevé que celui de l'ancienne, d'où cette seconde subvention.

Enrico Castelli souligne l'ampleur du budget, qui passe à 3,2 millions de francs. Par rapport au type d'infrastructure, les équipements scéniques et l'augmentation du budget sont justifiés rappelle **Coranda Pierrehumbert**. Et de telles infrastructures profitent aux habitants de toutes les communes. Les coûts de construction de la Nouvelle Comédie sont de 100 millions de francs, ces infrastructures étant de surcroît insérées dans la gare du Léman Express.

Selon **Christophe Berthelet**, l'État ne joue plus son rôle et se décharge de plus en plus sur les communes. Or certains dossiers (Comédie, Grand-Théâtre, SIS, etc.) devraient être financés par le canton. Les transferts de charges deviennent de plus en plus problématiques pour les communes. **José Burgos** trouve lui aussi cela inquiétant.

Coranda Pierrehumbert rappelle la volonté marquée par la votation, à la suite de la LRT, de l'initiative 167 pour une politique culturelle cohérente.

Le Maire, qui abonde sur le principe à la remarque de Christophe Berthelet, insiste sur l'importance que ces dossiers soient négociés avec les communes. Il vaut parfois mieux prendre certaines charges et garder ainsi une maîtrise sur les dépenses. Les communes contribuent chaque année au FI (Fonds intercommunal) et valident chacune des subventions octroyées. Il souligne que la subvention accordée à la Nouvelle Comédie n'engendrera pas d'augmentation de la participation des communes au FI.

Concernant les transferts de charges et de compétences, le Conseil municipal sera tenu informé de l'évolution de la situation, indique **le Maire** après quelques explications sur différents dossiers et discussions en cours.

4. Communications de l'Exécutif

a) Rappel de dates

Le repas du Conseil municipal et des conjoint-e-s se déroulera le 19.12.2019 à 19h30. La fête de l'Escalade est fixée au 10.12.2019 (le tous-ménages a été distribué). Et le Noël de l'école se déroulera le 16.12.2019, rappelle **le Maire**, en encourageant les élus à participer nombreux à ces trois événements.

b) Indemnités des Conseillers municipaux et Présidents de commissions

Les indemnités des Conseillers municipaux et Présidents de commissions ont été versées ce jour.

c) Projet de loi en vue de prévoir l'élection de suppléants au sein des législatifs communaux

Un projet de loi pourrait être déposé devant le Grand Conseil en vue de prévoir l'élection de suppléants au sein des législatifs communaux, rappelle **le Maire**. Cela permettrait de nommer comme suppléants les « viennent ensuite » des listes constituées, ceux-ci ayant la possibilité de remplacer les Conseillers municipaux absents. Si un tel projet de loi peut avoir du sens dans les communes plus grandes et plus politisées, où les informations sont

diffusées au sein des partis, cela semble plus difficile pour les petites communes, où la seule source d'information pour les suppléants resterait le Conseil municipal. Cette situation exposée, **le Maire** propose aux élus de se livrer au petit vote consultatif demandé par l'ACG et qui devra être transmis d'ici le 29.1.2020.

Une discussion s'engage, vu les dimensions de Meinier, sur la nécessité de nommer des suppléants au sein du législatif communal.

Selon la règle indiquant que les listes de plus de 6 membres pourraient disposer de suppléants, **Enrico Castelli** précise que les listes d'un nombre inférieur seraient péjorées.

Line Müller suppose que les suppléants devraient également être assermentés en début de législature, sinon ça n'a pas de sens. Ce qui signifie qu'à la séance d'installation du nouveau Conseil municipal, il y aurait plus de membres que le nombre habituel ?

José Burgos estime qu'un tel système complexifierait la donne par rapport à la gestion, par exemple ; il ne voit pas trop l'intérêt pour nous, d'autant qu'il n'y a pas de partis politiques à Meinier. Comment et quand avertir le-la suppléant-e ? S'agit-il d'une absence de longue durée ?

Selon **Christophe Berthelet**, c'est une proposition purement politique qui n'a pas de sens pour les petites communes comme la nôtre ; si les suppléants ne pourront qu'assister au Conseil municipal, un tel projet de loi ne concerne pas Meinier, les débats et détails des objets étant traités en grande partie en commission.

Amandine Mayer-Sommer souligne que les situations professionnelles ou familiales peuvent changer. Imaginer qu'il y aurait une possibilité de se faire remplacer pendant 6 mois si nécessaire lui apparaît comme une question intéressante. D'autant que si une personne est censée prendre le rôle de suppléante pour un groupe de 6, elle pourrait être amenée à venir plusieurs fois en cas d'absence de l'un-e ou l'autre et être du coup assez au courant des dossiers.

Marc Jaquet pense que la remarque d'Amandine Mayer-Sommer n'est pas fautive. Mais il n'y avait pas de 7^e « vienne ensuite » sur les listes de la dernière législature, souligne-t-il. L'objectif est louable, relève **Enrico Castelli**, mais le projet n'est pas assez détaillé et ne prévoit pas toutes les situations qui pourraient se présenter.

Line Müller pense que la solution des suppléants est plutôt destinée aux grosses structures qui dépendent de quotas. L'impact est bien moindre pour Meinier, ça n'a donc pas de sens pour nous.

Christophe Berthelet rappelle que les Conseillers municipaux ont été élus. Ajouter des « viennent ensuite » – ou des membres rajoutés par les listes en place – qui n'ont pas été élus ne serait pas démocratique.

Coranda Pierrehumbert relève la question de la motivation des suppléants, qui resteront en stand-by tant qu'il ne sera pas nécessaire de les appeler. Il lui semble difficile de motiver la personne suppléante pour qu'elle se tienne au courant des objets discutés, sans avoir la garantie de participer in fine aux débats si la personne absente revient plus vite que prévu.

La question des indemnités à verser (comment, au prorata ?) selon les participations des élus ou suppléants aux séances se pose également, relève **Christophe Berthelet**. **Le Maire** répond que des jetons de présence sont prévus au Grand Conseil par exemple.

Si **le Maire** comprend l'argument d'Amandine Mayer-Sommer, il constate – comme l'a dit Line Müller – qu'une seule absence au sein d'un législatif communal peut faire basculer une tendance politique (gauche/droite/centre) sur certains sujets majeurs. Mais cela n'a guère de sens à Meinier.

José Burgos se demande lui aussi quelle serait la motivation des suppléants durant toute une législature, le Conseil municipal relevant d'une continuité.

Plus personne n'ayant de question ou de remarque, **la Présidente** propose de passer au vote.

➔ **Par 0 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal s'oppose à la proposition de nommer des suppléants au sein des législatifs communaux.**

Sur une question – hors sujet – de **Yannick Dupraz** à propos de la participation financière des élus au voyage de fin d'année (une partie des indemnités des élus étant prélevée dans le but de payer le voyage de leurs conjoint-e-s), **le Maire** et **Coranda Pierrehumbert** confirment qu'un règlement sera édicté pour la prochaine législature, qui précisera les règles en cas de départ d'un membre du Conseil municipal avant la fin de la législature.

d) Séance avec les représentants de la Poste

Le Maire confirme la date de la séance avec les représentants de la Poste, qui a été fixée au 16 janvier 2020 à 19h30.

e) Développement du CSR

Etienne Murisier évoque la séance qui s'est tenue entre les Exécutifs de Meinier et de Collonge-Bellerive à propos de l'avenir du CSR. La discussion a été très positive, l'Exécutif de Meinier ayant enfin obtenu des réponses de Collonge-Bellerive par rapport à leur participation financière pour la transformation du CSR. Deux experts seront mandatés afin d'estimer la valeur du CSR. Et Collonge-Bellerive deviendrait partenaire à 50 % de celui-ci par le biais du financement des nouveaux équipements déjà évoqués (rénovation du terrain synthétique B, transformation en terrain synthétique de l'actuel terrain C, agrandissement des vestiaires, éclairages supplémentaires, etc.), afin d'équilibrer les investissements consentis à l'époque par Meinier. L'investissement de Collonge-Bellerive est pour l'instant estimé à 5,5 millions de francs. La commune de Meinier restant propriétaire des terrains, un droit de superficie sera consenti et de nouveaux statuts signés.

Etienne Murisier précise qu'une pré étude de faisabilité devra être réalisée, le terrain C étant situé à 30 m de la forêt – ce qui risque de poser des problèmes par rapport à la législation en vigueur dans le domaine de la protection de la nature. Collonge-Bellerive a d'ores et déjà dégagé un financement pour cette étude. L'Exécutif meynite espère que les travaux pourront commencer assez vite, le terrain synthétique B étant dans un triste état.

La composition du comité sera modifiée comme suit : 4 représentants de Meinier (y compris la présidence) et 4 représentants de Collonge-Bellerive. Après la première étape (rénovation des terrains et agrandissement des vestiaires), la construction d'une halle multisports est envisagée. Des discussions sont en cours à ce propos, sachant que Meinier n'a pas la nécessité d'une telle infrastructure, pour l'instant.

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **Etienne Murisier** indique que l'entretien des terrains sera facilité après la pose du synthétique. De plus, Meinier vient d'être reconnue comme une commune pouvant engager des civilistes. Ceux-ci apporteront une aide supplémentaire l'été.

Le Maire confirme, à la demande de **Enrico Castelli**, que les investissements futurs seront financés à 50/50. Hormis pour la halle multisports, trop onéreuse. Une fois les nouveaux statuts validés, chaque investissement devra être voté par les deux Conseils municipaux. **Etienne Murisier** rappelle que Meinier restera propriétaire des terrains et conservera la présidence du comité.

À l'issue d'une brève discussion sur l'avenir du CSR, **Coranda Pierrehumbert** souligne que l'Exécutif ne souhaite pas transiger sur l'aspect foncier ou sur la présidence fixe de Meinier au sein du comité.

f) **Extension de la ZIAP**

Etienne Murisier annonce que les transactions entre la FITIAP et les propriétaires des terrains concernés par l'extension de la ZIAP sont à bout touchant. Il présente brièvement les parcelles et indique que ces acquisitions permettront de créer la desserte afin d'amener les services publics (eau, électricité, etc.) sur la zone. Un photomontage virtuel du futur bassin de rétention, qui servira de grand parc de détente, a été placé à l'entrée de la salle.

La FITIAP établit en parallèle un plan stratégique pour la nouvelle zone (type d'entreprises, régime fiscal, etc.) avec une vision à 2030. Ce plan stratégique sera présenté et voté au début de la prochaine législature.

Yannick Dupraz demande si une étude a été faite par rapport aux besoins des artisans de la région. En effet, quel intérêt aurait Meinier de voir cette zone se développer si elle n'accueille pas d'entreprises régionales ? Il évoque des anciennes usines ou hangars mis à la disposition d'usagers locaux. Puis il relève que les paysans sont tous sollicités, car une ZI ne correspond pas aux besoins ou moyens des petites entreprises qui démarrent, ce qu'il regrette.

Etienne Murisier souligne que la ZIAP propose les prix au m² les moins élevés du canton. De plus, le bâtiment P9 abrite aussi des petites industries. Cette valeur sera défendue par la Commune, qui y est sensible. Mais certains préfèrent ne pas payer de charges, quitte à travailler dans des locaux insalubres ou ne répondant pas aux normes. La ZIAP a tout de même permis à des entreprises de s'y déplacer et les discussions autour du plan stratégique viseront aussi à permettre aux petites entreprises de s'y installer encore. Une des priorités sera d'ailleurs de faire sortir les artisans – actuellement logés par les agriculteurs – en les incitant à louer des locaux dans la ZIAP.

Christophe Berthelet souligne que le problème par rapport à l'extension de la zone sud est accentué par l'État, qui impose de plus en plus de normes coûteuses. Mais la ZIAP propose les prix au m² les moins élevés du canton, répète-t-il à son tour.

Coranda Pierrehumbert relève qu'il ne faut pas comparer les structures alternatives telles que l'espace du Vélodrome, qui sont souvent d'anciennes friches industrielles transformées par la Ville en ateliers d'artistes ou de créateurs. Les exigences de rentabilité ne sont pas les mêmes, s'agissant de locaux désaffectés. Et cela implique de posséder un bâtiment qui puisse être dédié à ce genre de fonctionnement. Il ne faut pas oublier que la FITIAP doit acquérir ces terrains ; elle aura la nécessité de financer ensuite ses investissements. L'intérêt du plan stratégique, c'est que les communes pourront définir clairement leur volonté (types d'entreprises, ratios, etc.) afin de parvenir à un équilibre financier qui permettra de privilégier les artisans. Pour conclure, elle souligne que la notion d'artisan n'est pas la même pour tous ; une réflexion approfondie devra de toute façon être menée sur toutes ces questions.

Amandine Mayer-Sommer évoque à son tour ces lieux temporairement mis à disposition d'artistes ou d'associations. Elle trouve très intéressant que la FITIAP garde à l'esprit les différentes catégories des locataires dans le plan de la future zone.

Coranda Pierrehumbert rappelle que Meinier a aussi besoin de s'assurer une pérennité financière à même de garantir son avenir.

En conclusion, **Christophe Berthelet** indique qu'avant de déterminer ces choix, il faudra se poser la question de savoir qui construira dans la zone sud (FITIAP ou promoteurs ?). C'est la question principale qui sera discutée avec les communes et l'enjeu de la vision 2030.

Pour terminer ce point, **Etienne Murisier** indique que le compacteur à papier qui était prévu vers le bâtiment P9 sera tout de même installé (financé par la FITIAP), malgré la venue prochaine de Mobilitri.

g) **Carre d'Aval**

L'avocat de Pro Natura a demandé la levée de l'effet suspensif du recours pour le village, annonce **Etienne Murisier**. L'effet suspensif concernant l'abattage des arbres au chemin des Carres sera maintenu, mais le chantier pourra se poursuivre dans le hameau.

h) **Repas des aînés**

Coranda Pierrehumbert annonce que l'invitation au repas des aînés le dimanche 19 janvier 2020 (rendez-vous à 11h) parviendra aux élus avant la fin de l'année. Ceux-ci voudront bien faire part de leur inscription d'ici le 6.1.2020. De plus, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues la veille au matin pour finaliser la mise en place.

5. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **Jacques Petitpierre** présente le dossier de la personne ayant été auditionnée par la sous-commission ad hoc.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 13 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à l'intéressée et au département.

Amandine Mayer-Sommer remercie la sous-commission pour son travail, dont les rapports donnent nettement plus de sens aux décisions prises par le Conseil municipal. Et cela crée des liens avec les personnes qui s'installent dans la commune, relève **Jacques Petitpierre**. **Ania Schwab** propose de réfléchir à la manière d'intégrer cette sous-commission dans les commissions officielles pour la prochaine législature ; **Cécilia Hauser** abonde dans son sens.

6. Divers

a) **Rencontre intercommunale pour le développement durable**

Line Müller rend brièvement compte de la rencontre intercommunale pour le développement durable, ce dernier ayant été rebaptisé « plan climatique » suite à l'urgence climatique prononcée par le Conseil d'État il y a 6 mois. Le plan climatique recense par exemple les îlots de chaleur où il serait nécessaire de planter des arbres. De plus, le service cantonal du développement durable est désormais autorisé à donner un préavis sur tous les PDCoM (Plans directeurs communaux). Le tour de table lors de cette rencontre a porté sur l'inventaire de tout ce qui a été réalisé et les objectifs de chacun. La Ville de Genève a par exemple décidé d'interdire, dès le 1.1.2020, le plastique à usage unique. Carouge a déjà organisé une fête sans plastique et le GESDEC a édicté un guide pour l'organisation de manifestations sans plastique. La Ville de Genève a obtenu un crédit afin de mettre des moyens dans la lutte contre la discrimination et a mis en place un plan de coordination 21 qui tente de réunir toutes les informations afin de les diffuser par

newsletters. La Ville a également instauré, par le biais d'une application, une sorte de Mobility avec les voitures de fonction. Le 13.3.2020, une conférence scientifique aura lieu sur les nuisances lumineuses. Certaines remarques négatives sur les PAC (pompes à chaleur) commencent à sortir. En effet, le bilan carbone de celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas combinées avec des panneaux photovoltaïques, devient négatif car nécessitant l'acquisition d'électricité étrangère. Une des conclusions qui sont ressorties de cette rencontre intercommunale, c'est que plus on augmente les objectifs dans le temps en devenant ambitieux, moins ceux-ci sont réalisables. Chacun fait dans son coin pour le moment, mais les gros effets sur le plan climatique ne sont pas encore sensibles.

b) Zone 30 km/h

À la suite des zones 30 km/h instaurées à Vandœuvres ou à la Capite sur des routes pourtant cantonales, **Amandine Mayer-Sommer** demande s'il ne serait pas possible d'envisager désormais le passage à 30 km/h de la route de Gy dans la Commune.

Coranda Pierrehumbert rappelle que le tronçon de la route de Gy où se déroulent actuellement les travaux est à 30 km/h.

Christophe Berthelet relève qu'il s'agit d'essais menés par l'État sur ces routes cantonales. Il ne s'agit pas de zones 30 km/h ordinaires, ou de zones piétonnes (20 km/h).

Le Maire ajoute que l'État attend de connaître les effets de ces mesures. Sur une question d'**Amandine Mayer-Sommer**, il précise que Meinier pourra demander des mesures semblables une fois ces tests validés. Un vote du Conseil municipal après discussion en commission sera nécessaire, s'agissant d'un choix important pour la traversée du village. Il précise que la priorité de droite sur ces tronçons (et non « zones ») 30 km/h n'est pas applicable et qu'il ne s'agit pas non plus de zones piétonnes.

Etienne Murisier propose de renvoyer cette question devant la commission ERA (Environnement, Routes & Agriculture) et **le Maire** s'engage à informer le Conseil municipal sur la faisabilité d'une telle mesure sur la route de Gy.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 6 février 2020 à 20h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Line Müller

.....

Ania Schwab